



# **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 21 décembre 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le vingt-un décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, , LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, conseillers délégués, , POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, LE CORRE Céline, CHARTIER Georges, CHIQUET Vincent

Absents excusés : RIGOLLÉ Delphine, BADOUARD Allison, CHASLES Sandrine

Procurations

Mme Allison BADOUARD, donne procuration à Delphine RIGOLLÉ

Mme Sandrine CHASLES, donne procuration à Dominique DAUNAY

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	<i>23</i>
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	<i>20</i>
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	<i>21</i>

*Configuration de début de séance :*

Modifications en cours de séance :

Mme RIGOLLÉ intègre l'assemblée à 21h05, avant le vote de la question 6 (Décision modificative N° 3-2022).

### **Formalités règlementaires**

- **Procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2022** : approuvé
- Désignation du **secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL
- **Appel** et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** : le conseil se prononce favorablement au retrait de la question N°1 (bail Gendarmerie) en attente d'informations complémentaires demandées mais non parvenues.

Suite aux remarques formulées lors du conseil municipal du 23 novembre dernier, au sujet de l'approbation du procès-verbal du 26 octobre 2022, M. ROBIN donne des précisions sur le prix des repas de cantine, notamment sur les chiffres qui figurent dans le compte rendu de réunion, qui ne correspondent pas à ceux communiqués par le CCAS. Le prix du repas communiqué au conseil était de 7.89 € et dans le Merdrignac Express, le chiffre est de 8.88 €. L'écart s'explique par le fait que le prix inclut les prestations d'accompagnement des enfants dans la communication faite dans le magazine

## AFFAIRES GENERALES

### 1. ALSH : convention relative au fonctionnement et l'investissement ALSH

Mr Robin propose à la délibération deux conventions qui concernent les neuf communes de l'Entente afin de préciser le financement du bâtiment (convention entre les 9 communes de l'Entente), d'une part et le fonctionnement du service, (convention entre l'AFR et les 9 communes de l'Entente) d'autre part.

#### 1-1 Convention relative à l'investissement

Le montant total des dépenses liées à la construction du bâtiment ALSH s'élève à 1 476 969.58 € TTC (valeur au 01/12/2022).

Il est proposé de prévoir une enveloppe en cas de futurs investissements de l'ordre de 17 030.42 €, ce qui porte le montant total de l'opération à 1 494 000 € TTC.

La Commune de Merdrignac, en tant que maître d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès des partenaires financiers. Le montant total des subventions s'élève à 733 000 €. Le FCTVA relatif à cette opération est estimé à 241 000 €.

Compte tenu de ces éléments, le reste à charge relatif à cette opération s'élève à 520 000€. Pour financer l'ensemble des dépenses liées à la construction du bâtiment, la Commune de Merdrignac a contracté un emprunt d'un montant de 520 000 €, sur une durée de 20 ans au taux fixe de 1,03 %.

Le montant total du reste à charge des communes est de 575 989.31€ (capital, intérêts et frais de commission compris).

Le tableau ci-dessous présente la part de financement par commune, répartie en fonction du critère Population DGF :

COMMUNE	POP DGF	Participation	%
GOMENE	613	40 804.51 €	7.08
ILLIFAUT	732	48 725.78 €	8.46
LAURENAN	843	56 114.53 €	9.74
LE LOSCOUET SUR MEU	673	44 798.43 €	7.78
MERDRIGNAC	3251	216 403.70 €	37.57
MERILLAC	298	19 836.45 €	3.44
SAINT LAUNEUC	214	14 244.97 €	2.47
SAINT VRAN	847	56 380.79 €	9.79
TREMOREL	1182	78 680.15 €	13.66
	<b>8653</b>	<b>575 989.31 €</b>	100.00

La commune de Merdrignac, Maître d'ouvrage, qui a contracté l'emprunt, émettra à l'encontre des huit autres communes de l'Entente au 30 janvier, au 30 avril, au 30 juillet et au 30 octobre de chaque année, un titre de recette pour le remboursement des charges financières de l'emprunt. Ces échéances suivent le rythme de remboursement du prêt contracté par la Commune de Merdrignac.

Il est précisé que toutes les communes de l'entente, doivent délibérer sur la validation de la convention. Un courrier a été adressé par l'Entente aux maires concernés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision

Vote : unanimité			
POUR : 21	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

## 1-2 Convention relative au fonctionnement

Il a été convenu au sein de l'Entente que le financement du reste à charge des frais de fonctionnement soit réparti entre les neuf communes en fonction de la fréquentation des enfants présents au centre par commune.

Les communes de l'Entente sont engagées auprès de Familles Rurales selon les modalités définies dans la convention constitutive.

Lors de son bilan annuel, l'Association Familles Rurales communiquera aux communes de l'Entente le montant éventuel du reste à charge de ses frais de fonctionnement.

Particularité des enfants fréquentant le service et résidant hors communes de l'Entente :  
Le reste à charge relatif aux enfants ne résidant pas sur une des communes de l'Entente Hardouinais Mené sera supporté par les Communes de l'Entente et réparti en fonction du critère population DGF.

Le montant du reste à charge qui sera calculé en fonction de la fréquentation des enfants présents au centre par commune, suite au bilan présenté par l'association Familles Rurales, et sera à verser directement à l'Association Familles Rurales.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

Vote : unanimité			
POUR : 21	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## **2. ALSH - informations**

M. Eric ROBIN fait un Point sur les travaux :

- Plus-value de 2500 € demandée par Module Création pour le réseau d'électricité. Mitsubishi ne peut pas mettre en fonction les chauffages et la climatisation sur des réseaux provisoires. Négociation sur les prestations du marché par et la plus-value a été ramenée à 500 €. Mise en service : le 15/12
- Demande main courante. Elle est nécessaire lorsqu'il y a un dénivelé de plus d'un mètres. Finalement cette rampe est prévue dans le lot Chauviré ( dans l'attente de leur intervention )
- Analyse réseau d'eau : 1 875 € H.T. : moins-value avec Module Création
- Réseau téléphonique : Orange : air box 4G, en attente le raccordement en cours.

M. RAYMOND a bénéficié d'une mutation et M. TEXIER a repris le relais pour le suivi des travaux. M. ROBIN les remercie tous les deux pour la qualité du suivi

Date inauguration : le vendredi 17 mars 2023, suivi des portes ouvertes le samedi matin 18 mars.

Choix du nom de la structure : LES LUTINS DE LA HARDOUINAIS

## **3. Rapport d'activités sur le prix et la Qualité du Service d'eau**

M. Georges CHARTIER, Président du Syndicat d'eau de l'Hyvet présente son rapport d'activités sur le prix et la Qualité du Service d'eau. Il est soumis au conseil municipal. Les

élus ont pu prendre connaissance des rapports remis en main propre lors du conseil du 23 novembre 2022.

Le conseil municipal prend acte de la communication des rapports présentés, dont les principaux indicateurs sont les suivants

Indicateurs	<i>Hyvet</i>	<i>Loscouët Sur Meu</i>
Abonnés	3 159	332
Prix pour 120 m <sup>3</sup>	336.06 €	330.48 €
Taux de rendement du réseau	89%	87.6%
Consommation domestique moyenne par habitant et par jour	146 Litres	172 Litres

Il est précisé que le syndicat bénéficie depuis le début de l'année 2022 d'un personnel mis à disposition par LCBC pour la partie administrative. Par ailleurs, la commune de Merdrignac met également à disposition du syndicat la responsable des finances pour des missions comptables et budgétaires à raison de 5h hebdomadaires, niveau de la mise à disposition pour ses deux personnels.

Le conseil municipal prend acte des rapports présentés.

Vote : 21			
POUR :	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

#### 4. Délestage électrique

M. ROBIN fait le compte rendu d'une réunion organisée sur ce sujet par le Préfet des Côtes d'Armor. Beaucoup de scénarios ont été étudiés. Devant les efforts de la population à moins consommer d'électricité, les délestages restent envisageables mais la probabilité de mise en œuvre s'amenuise. S'ils devaient avoir lieu, les informations de la population seraient largement déployées et les coupures n'excéderaient pas des tranches de 2 heures.

M DAUNAY fait remarquer la relative contrainte qui pèserait sur la population en comparaison de la situation des ukrainiens qui doivent restés parfois plus de 5 jours sans eau, ni électricité.

## FINANCES

#### 5. Renouvellement bail Gendarmerie

L'affaire sera examinée au conseil de janvier.

## 6. Décisions modificative N° 3-2022

M. LE GALL présente le projet de décisions modificatives N° 3-2022 qui portent sur les principaux points suivants :

- acquisition de matériels, suite au vol aux ateliers municipaux, (avec compensation partielle à terme de l'assurance)
- crédits complémentaires sur l'opération pole culinaire, (avec compensation à terme par garantie du marché, solde du marché et procédure de résiliation aux frais risques de l'entreprise)
- régularisation opérations d'ordres
- changement d'imputations budgétaires au sein de diverses opérations budgétaires sans incidences financières
- nouveaux crédits : subventions obtenues en 2022 après le vote du budget, et travaux de réseaux sur le bâtiment ALSH.

BUDGET GENERAL			DECISION MODIFICATIVE N°3		
			Conseil Municipal du 21/12/2022		
			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS	RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</b>	<b>13 794.86 €</b>		<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</b>	<b>372 394.86 €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 000.00 €</b>		<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 616.00 €</b>	
231 - Immobilisations corporelles en cours	4 000.00 €	complément de crédits suite tx réalisés en 2022	28041532 - Amort. Subv CCAS	1 097.00 €	amortissement subv CCAS aménagt extérieur
			2804181 - Amort. subv org publics divers-Biens mob	5 354.00 €	amortissement subv SDE
			280422 - Amort. Subv personnes droit privé	165.00 €	amortissement subv bache incendie
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>9 794.86 €</b>		<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>9 794.86 €</b>	
2151 - Réseaux de voirie	239.28 €	intégration frais d'insertion programme trottoirs			
2152 - Installations de voirie	12 448.56 €	intégration frais d'insertion signalétique			
21538 - Autres réseaux	2 030.77 €	intégration frais d'études réseau EPL rue Nationale			
231 - Immobilisations corporelles en cours	- 4 923.75 €	intégration frais d'insertion et frais d'études rue R. Guitton			
<b>OPERATIONS INDIVIDUALISEES</b>	<b>358 600.00 €</b>		<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>353 600.00 €</b>	
<b>OPERATION 1003 - ACQUISITION MATERIEL MOBILIER</b>	<b>20 000.00 €</b>		203 - Frais d'études et d'insertion	9 794.86 €	intégration frais d'insertion et frais d'études
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000.00 €	acquisitions matériels suite vol aux ateliers	1321 - Etat	250 000.00 €	BSL ALSH
			1323 - Département	- 4 600.00 €	Aménagements halieutiques
<b>OPERATION 1004 - GROSSES REPARATIONS BATIMENTS</b>	<b>- €</b>		1328 - Autres	6 300.00 €	Subv/Fédé Pêche Aménagements halieutiques
212 - Agencements et aménagements de terrains	12 000.00 €	mouvements de crédits à l'intérieur de l'opération	1328 - Autres	25 000.00 €	CAF Mobilier et équipements ALSH
2132 - Constructions bâtiments privés	14 000.00 €	réhabilitation ancienne trésorerie + aptt rue Dr Moisan	1328 - Autres	50 100.00 €	CAF Travaux maison des jeunes et équipements
2138 - Autres constructions	- 2 000.00 €		1338 - Autres fonds affectés à l'équipement amortiss	26 300.00 €	Participation effectat réseau projet éolien
<b>OPERATION 1014 - TRAVAUX DE VOIRIE URBAINE</b>	<b>€</b>		1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amo	500.00 €	Participation effectat réseau projet éolien
2151 - Réseaux de voirie	- 190 000.00 €	mouvements de crédits à l'intérieur de l'opération			
231 - Immobilisations corporelles en cours	190 000.00 €	Travaux chemin piétonnier Ville Hubeau			
<b>OPERATION 1019 - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE</b>	<b>€</b>		<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 384.00 €</b>	
2151 - Réseaux de voirie	- 2 000.00 €	mouvements de crédits à l'intérieur de l'opération			
231 - Immobilisations corporelles en cours	2 000.00 €	solde marché programme voirie 2022			
<b>OPERATION 1023 - MAIRIE</b>	<b>- €</b>				
2131 - Bâtiments publics	3 500.00 €	mouvements de crédits à l'intérieur de l'opération			
2183 - Matériel informatique	- 4 000.00 €	changement menuiseries			
2184 - Matériel de bureau et mobilier	- 3 500.00 €				
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €				
<b>OPERATION 1042 - CUISINE CENTRALE</b>	<b>42 200.00 €</b>				
231 - Immobilisations corporelles en cours	42 200.00 €	travaux ventilation et vide sanitaire suite dysfonctionnements			
<b>OPERATION 1045 - ALSH</b>	<b>1 000.00 €</b>				
203 - Frais d'études et d'insertion	- 700.00 €				
2138 - Autres constructions	10 400.00 €	raccordements aux réseaux			
2184 - Matériel de bureau et mobilier	- 5 000.00 €				
231 - Immobilisations corporelles en cours	- 3 700.00 €				
<b>OPERATION 1047 - RUE RENE GUITTON</b>	<b>10 000.00 €</b>				
203 - Frais d'études et d'insertion	- 4 700.00 €				
231 - Immobilisations corporelles en cours	57 900.00 €	mouvements de crédits à l'intérieur de l'opération + 10 000 €/MOE			
<b>OPERATION 1048 - REHABILITATION ANCIENNE CREPERIE</b>	<b>285 400.00 €</b>				
231 - Immobilisations corporelles en cours	285 400.00 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>372 394.86 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>372 394.86 €</b>	
			FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS	RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
<b>Chap.042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 616.00 €</b>		<b>Chap.75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 000.00 €</b>	
681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 616.00 €	amortissement subvention d'équipement au prorata temporis suite passage M57	7588 - Autres produits divers de gestion courante	5 000.00 €	
<b>Chap.68 - Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>€</b>		<b>Chap.042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 000.00 €</b>	
681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciat*		en attente retour TP	72 - Production Immobilisée	4 000.00 €	complément de crédits suite tx en régie réalisés en 2022
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 384.00 €</b>				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 000.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 000.00 €</b>	
<b>Détail des devis d'achat de matériels :</b>					
Tronçonneuse (Campion)	509.00 €				
Remorque Lider (Campion)	5 240.32 €				
Scie, perceuse, perforateur, visseuse, boites à ou	1 683.94 €				
Caisse à outils + outillage (Campion)	877.13 €				
<b>Total</b>	<b>8 310.39 €</b>				

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## RESSOURCES HUMAINES

### 7. Renouvellement contrat groupe assurance des risques statutaires

M. Pascal LE GALL fait un état sur le contrat-groupe statutaire actuel qui se termine le 31 décembre 2023. Le CDG 22 prépare, dès maintenant, la prochaine consultation.

Le prochain contrat-groupe sera acté pour la période 2024-2027.

Afin de préparer la prochaine consultation de mise en concurrence, chaque employeur doit prendre une délibération mandatant le CDG pour le représenter.

Le conseil est amené à se prononcer sur ce principe, étant entendu qu'à terme la commune souscrit le contrat groupe et permettra ainsi à la collectivité d'être assurée pour les risques statutaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de renouvellement du contrat groupe assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Il charge et autorise le maire à exécuter la présente décision et à signer tous documents à intervenir.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

### 8. Mise à jour du tableau des emplois permanents

M. LE GALL présente le tableau des emplois permanents, mis à jour au 1er décembre 2022, Il intègre les modifications intervenues en terme de mouvements de personnels depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, à savoir :

#### **CHANGEMENTS AU COURS DE L'ANNEE 2022**

SYVIE RUELLAN : MUTATION AU 17.03.2022

NATHALIE SALAÛN : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.11.2022

JOSIANE AUFFRAY : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.06.2022

ISABELLE BOURDIN : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.06.2022

MAGALIE PORTIER : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.09.2022

CAROLE YSOPE : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.06.2022

FREDERIQUE RIVALLAN : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.06.2022

FILIERE	CAT.	GRADE	Emplois occupés au 01/12/2022
ADMINISTRATIVE	A	Attaché principal	1
	B	Rédacteur principal 2ème classe	1
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2.77
		Adjoint administratif	2
TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	6.54
		Adjoint technique principal de 2ème classe	2
		Adjoint technique territorial	4
			1
			0.5
SOCIAL	C	ATSEM principal de 1ère classe	2.76
CULTURELLE	B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0.61
	C	Adjoint patrimoine territorial	0.43
ANIMATION	C	Adjoint animation territorial principal 1ère classe	1
POLICE	B	Chef de service de police municipale principal 1èr	1
<b>Total (ETP) :</b>			<b>26.61</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

### 9. Départ de Nathalie SALAUN.

M. ROBIN informe le conseil de la demande de mutation reçue du maire de Saint Donan. La date de mutation interviendrait le 12 février, avec un départ physique le 1er février en raison de son droit à congés

Un renfort a été sollicité auprès du CDG pour une mission temporaire, le temps d'organiser le recrutement.

L'annonce de vacance de poste de responsable des Ressources Humaines a été publiée le 19 décembre pour un retour des candidatures au 18 janvier 2023.

Les entretiens de recrutement auront lieu le lundi 30 janvier. Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> mars mais la date sera connue en fonction de la disponibilité du candidat retenu.

Monsieur le maire remercie Mme SALAUN pour le travail accompli au sein du service pour la gestion des ressources humaines et l'encadrement des agents d'entretien

## ECONOMIE ET TOURISME

### 10. Signalétique :

Mme Isabelle GORÉ -CHAPEL propose un avenant N°2 au marché Aximum visant à ajouter deux nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), sans incidence sur le prix du marché.

Prix nouveaux à intégrer au BPU :

- Prix D49 : Fourniture de panneau SIL bi-mât 1300\*150 double face, film CL2 : 126.08 €
- Prix D50 : Fourniture de panneau SIL bi-mât 1300\*300 double face, film CL2 : 251.57 €



Il est précisé que le marché d'origine comporte une clause de révision de prix. Le coefficient de révision est fixé à 1.1595 pour 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté et autorise le Maire à signer le document à intervenir et faire généralement le nécessaire à l'application de la présente décision.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## HABITAT URBANISME ET FONCIER

### 11. Viabilisation des hameaux de la Herronnière et de la Ville Hubeau :

Mme GORE-CHAPEL expose que les permis d'aménager ont été délivrés le 8 novembre dernier pour ces deux opérations et elle présente les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Il est prévu consultation publique selon la procédure adaptée, avec marchés allotés (3 lots)

-1/Voirie (acheteur : commune de Merdrignac)

-2/Eaux pluviales (acheteur : commune de Merdrignac)

-3/Eaux usées (acheteur : Loudéac Communauté)

Les eaux usées feront l'objet d'une facturation directe à LCBC

L'opération consiste en la viabilisation de 22 lots pour le hameaux de la Herronnière et 13 pour le hameaux de la Ville Hubeau.

Calendrier prévisionnel de la consultation publique :

Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : conseil du 21/12/2022

Publication Avis d'Appel à concurrence : le 13/12/22 sur Mégalis et publication presse le 16/12/2022

Date limite de réception des offres : 23/01/23 à 12H.

Réunion de la commission des Marchés : 23/01/23 à 17 H pour ouverture des plis

Analyse des offres par le cabinet Nicolas : entre le 24 et le 27 janvier 2023

Remise du rapport d'analyse : lundi 30 janvier 2023

Il sera proposé au conseil municipal de donner délégation au maire pour choisir le prestataire et signer les marchés à intervenir, lors de sa séance du mercredi 25 janvier.

Les critères proposés sont 60% note sur le prix et 40% note technique.

Les finitions enrobées et bordures feront l'objet d'une seconde phase.

Calendrier des travaux :

Bornage : 13 et 20 février (9H) :

Début des travaux de viabilisation : début mars

Fin des travaux : Lotissement Heronnière : fin juillet 2023 et Lotissement Ville Hubeau en juin 2023.

Le conseil municipal :

- approuve les projets d'aménagement

- valide le dossier de consultation des entreprises

- charge le maire de lancer la consultation publique selon la procédure adaptée comme exposé ci-dessus.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## 12. Chemin multimodal de la Ville Hubeau

Mme GORE-CHAPEL expose que, compte tenu que les aménagements projetés sur la voie de la Ville Hubeau contribuent à assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes, il est possible de prétendre à une aide financière du Département au titre des amendes de police.

Ainsi le conseil municipal est appelé à délibérer pour solliciter une aide attendue à hauteur de 30 000 €

Le conseil municipal :

- sollicite le versement d'une aide financière du Département au titre des amendes de police, pour le chemin multimodal de la Ville Hubeau.
- charge le maire solliciter cette aide et de faire généralement le nécessaire à l'application de la présente décision.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## 13. Servitude parcelle AC 355 ligne souterraine ENEDIS : régularisation administrative et technique

M. HESRY expose qu'il a été saisi d'une demande de l'Etude notariale de la Visitation (Rennes) qui a été sollicitée par la société dénommée ENEDIS, afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique (ligne souterraine), sur une parcelle appartenant à la commune de Merdrignac, cadastrée section AC numéro 355, située Place de la Madeleine à Merdrignac.

La convention sous seing privé que Monsieur le Maire a signé, n'a pas encore été publiée au Service de la Publicité Foncière.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il expose qu'il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Le Conseil Municipal :

- accepte la régularisation proposée et les termes de la convention proposée
- autorise le Maire ou par délégation le Maire-adjoint à signer l'acte authentique à intervenir et le charge de faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 14. Compte rendu de la commission des Affaires scolaires

Mme Delphine RIGOLLÉ fait un point sur la commission scolaires du 29 novembre  
Point sur l'organisation du temps méridien : restaurant scolaire et surveillance cours  
Valider un règlement et appliquer les sanctions graduelles, allant jusqu'à l'exclusion.

Tous manquements au règlement, toutes incivilités doivent être sanctionnés de manière graduelle. L'information des parents doit avoir lieu consécutivement aux faits, sans délai, tout comme les éventuelles sanctions.

Le règlement va être revu en ce sens et diffusé auprès des familles et des enfants.

Face à un comportement irrespectueux, il y a déjà eu en novembre une mesure d'exclusion. Il est précisé que l'interdiction de fréquentation du restaurant scolaire est une mesure difficile car lourde de sens mais la collectivité doit protéger ses agents et veiller au respect de l'ordre

La séance de cinéma et distribution de brioches sont reportées en janvier en raison des conditions climatiques de la mi-décembre.

Travail sur la fresque de l'école est programmée pour février

Les travaux de réhabilitation de la Maison de la jeunesse sont en attente de l'intervention des artisans.

Accueil des nouveaux arrivants : la cérémonie sera programmée en mars ou avril 2023

Dans le cadre du plan éducatif territorial la commission propose une programmation des actions à conduire en lien avec le label station verte.

## **AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES**

### **15. Projet « Estivales Sielbleusiennes »**

Mme Isabelle Hamon fait part que dans le cadre de l'Appel à Projet de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie commun avec l'ARS et Pour Bien Vieillir Bretagne

La commune de Merdrignac a bénéficié du programme Estivales sielbleusiennes lors de l'été 2022, pour les personnes de plus de 60 ans.

L'impact thérapeutique de l'activité physique adaptée lorsqu'elle est pratiquée de manière régulière, est avéré. La commune est sollicitée pour continuer l'activité durant les vacances d'été 2023, proposée par l'association Siel Bleu, et aussi les développer à plus grande échelle. Au cours de l'été 2022, 420 personnes ont participé à ses activités, à raison d'une séance par semaine, qui s'est déroulée soit en intérieur (salle des fêtes, salle de la Madeleine, Salle Alexandre Guillemot) ou en extérieur (activité de marche...).

Visant à un impact global sur leur santé : mentale, sociale et physique, les « Estivales Sielbleusiennes » donnent une liberté aux bénéficiaires potentiels en termes de créneaux et d'activités qui a été très apprécié sur la première édition. La gratuité complète pour les bénéficiaires permise grâce à la participation de la conférence des financeurs a aussi été un point très fort dans la participation générale. De plus, elle a permis d'accompagner plusieurs personnes vers une reprise d'activité physique adaptée sur la zone d'intervention (bassin de vie Hardouiniais Mené).

Dans le cadre de l'appel à projet de 2023, la commune est sollicitée pour s'investir dans le projet auprès de l'association Siel Bleu par le prêt de salles, de la communication auprès des bénéficiaires sur la commune et aux alentours, une participation financière

Le Conseil Municipal, pour cette opération 2023,

- accepte le prêt de salle
- accepte de prêter son concours pour la communication auprès des bénéficiaires sur la commune et aux alentours,
- se prononce favorablement à l'octroi d'une participation financière de 250 € et demande à l'association de produire le budget prévisionnel de l'opération avant versement.

Vote : unanimité			
POUR : 25	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## CULTURE

### 16. Médiathèque : convention de prêt de liseuses, conteuse et box de méditation

Mme *Isabelle HAMON* propose au conseil de valider trois types de convention de prêt pour les liseuses, les conteuses et les box de méditation.

Le principe est de mettre à disposition des usagers de la médiathèque ces matériels et de formaliser ce prêt afin de préserver le matériel et pouvoir le remplacer en cas de vol, de non restitution de perte ou de détérioration. Sur la base de cette convention, la commune pourra demander le remboursement du matériel.

Le conseil municipal :

- se prononcer favorablement sur le principe du prêt formalisé par convention
- valide les conventions proposées
- autorise le maire et, par délégation, Mme HAMON, Maire-adjointe, à signer le document à intervenir
- charge le maire de faire généralement le nécessaire à l'application de la présente décision, notamment d'émettre, le cas échéant, les titres de recettes à l'encontre des utilisateurs défaillants.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## QUESTIONS DIVERSES

### 17. Hommage aux donneurs d'organes

En réponse au courrier de France ADOT22 proposant un lieu d'hommage aux donneurs d'organes et leur famille, Mr le maire propose de planter un « arbre de Vie » dans un lieu public.

Le site proposé est le Val de Landrouet et le conseil valide le principe et ce lieu.

La commune va se rapprocher de l'association pour l'organisation d'un évènement.

### 18. Opération de destruction des frelons asiatiques

Mr HESRY fait part que 43 nids ont été détruits entre avril et novembre. Cela représente un cout de 3560 €, pris en charge entre LCBC et la commune, à hauteur de 50%. LCBC a fait

part de sa volonté d'être plus offensif sur le sujet en concertation notamment avec les apiculteurs.

### **19. Projet d'école d'aides-soignants**

La candidature de la commune n'a pas été retenue. M. Robin regrette que la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ait laissé la commune monter le dossier alors même que le projet était bien avancé sur le site de Loudéac. Il désapprouve totalement la façon de procéder

### **20. Passage piéton à repeindre**

Suite à la demande de M. DAUNAY, M. CHEVALIER précise qu'un programme de signalisation horizontal et de peinture routière est en cours mais l'intervention de l'entreprise est sans cesse repoussée en raison de la charge de travail du prestataire. Des zones du centre-ville ont quand même été faits.

### **21. Circulation aux abords de la rue LAMBILY :**

M. DAUNAY demande ou en est la réflexion sur le sens de la circulation Rue Lambily.

M. ROBIN et M. CHEVALIER répondent qu'un plan de circulation devra être mis en place suite à la mise en service de la nouvelle pharmacie. Il sera établi de manière cohérente en concertation avec les riverains et la supérette pour les livraisons

### **22. Trophée EOLE**

Ce trophée a été décerné à la commune de Merdrignac pour l'investissement participatif dans le cadre du projet éolien M. ROBIN a reçu cette récompense en novembre dernier. Il associe M. Dominique DAUNAY, principal contributeur de cette action, à cette distinction, qui s'adresse également à l'ensemble du conseil municipal et aux financeurs. Cela contribue à donner une image valorisante de la commune. La qualité de la prestation du groupe Bay Ware est soulignée.

### **23. Colis de Noël pour les aînés**

Mme Hamon fait part que quelques colis restent à distribuer pour les personnes âgées par les élus. Des remerciements de la part des bénéficiaires sont adressés aux élus.

## **Agenda**

- Mercredi 11 janvier 2023 : 14H30 : conseil communautaire des jeunes à Merdrignac
- Vendredi 13 janvier 2023 : 18H30 : Vœux de la municipalité à la population
- Mardi 17 janvier 2023 : 18H45 : Vœux aux personnels
- Jeudi 19 janvier : Vœux de Loudéac Communauté Bretagne Centre
- 23 janvier 2022 : commission MAPA à 17H
- Mercredi 25 janvier : 20 H : Conseil Municipal
- Mercredi 22 février : 20 H : Conseil Municipal
- 4 février : la fresque Ecole : rencontre pour préparation de la fresque

*La séance est levée à 21 H 40.*

*Fait A MERDRIGNAC le 4 janvier 2023*

*Vu le 9/01/2023  
M. Eric ROBIN,  
Président de séance*

*VU  
Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL  
Secrétaire de séance*

